

LES « POURQUOI » DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES

Sixième épisode de cette rubrique à succès permettant d'exprimer l'étonnement du consommateur face à certaines pratiques commerciales.

Pourquoi, lors d'un envoi de colis, le consommateur se voit-il imposer un Colissimo bien coûteux sans disposer d'une solution alternative (envoi non urgent) alors que tout professionnel, lui, bénéficie de la solution Colieco ?

Pourquoi, lorsque vous aboutissez à une plate-forme téléphonique, êtes-vous parfois obligé de renseigner différentes informations (n° de client, objet de l'appel) qui, de toute façon, vous seront réclamées lors de l'entretien ?

Pourquoi tous les produits ne comportent pas l'indication du lieu de fabrication (« made in ») ?

Pourquoi, pour certaines offres de remboursement publicitaire, devez-vous respecter impérativement un court délai d'envoi de votre demande (*une semaine après la date d'achat par exemple*) alors que le virement ne sera effectué que sous quelques mois ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)